

Annexe

I. RÉSUMÉ DES DÉBATS EN PLÉNIÈRE

A. Première table ronde : Quelles sont les incidences de la civilisation écologique dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'emploi, du commerce et de l'éducation ?

1. La première table ronde a porté sur le thème de la civilisation écologique et de ses incidences en matière d'alimentation, de santé, d'emploi, de commerce et d'éducation. Les intervenants ont été invités à partager leurs points de vue sur ce qu'implique la mise en œuvre de la civilisation écologique au regard de leur domaine d'expertise et du mandat de leur organisation. Ils ont également été invités à partager leurs points de vue quant à la contribution et la responsabilité de leur organisation respective concernant la promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et la progression vers une civilisation écologique.

2. M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a souligné la nécessité de prendre en compte les perspectives environnementales, écologiques et sociales afin d'assurer la transformation des systèmes agroalimentaires en ne laissant personne de côté. Mme Zsuzsanna Jakab, Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a souligné que la civilisation écologique tirait parti du potentiel d'écosystèmes sains afin de garantir un accès équitable à l'air pur, à l'eau douce et à un environnement urbain sain, et a rappelé la pertinence des approches globales de la santé, notamment l'approche « Une seule santé ». Mme Chihoko Asada-Miyakawa, sous-Directrice générale et Directrice régionale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a insisté sur l'opportunité d'une relance verte afin d'assurer une transition juste vers des économies durables pour tous, de créer des emplois et de renforcer la protection sociale. M. Qu Xing, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), s'est exprimé sur les moyens éthiques de vivre avec la nature, en soulignant la nécessité de faire évoluer les comportements et les mentalités à l'égard de la nature, notamment en exploitant le potentiel des sites naturels du patrimoine mondial et des réserves de biosphère, en mettant en œuvre des programmes d'éducation et en établissant des synergies entre les politiques de développement économique et les politiques de conservation de la biodiversité.

3. Tous les intervenants ont soutenu l'idée que la pandémie de COVID-19 avait considérablement perturbé les économies et les systèmes sociaux, et qu'une relance juste, verte et saine devrait avoir pour objectif de favoriser des changements porteurs de transformation, notamment en ce qui concerne : a) les systèmes agroalimentaires, en vue d'améliorer la nutrition, d'assurer la sécurité alimentaire, de mettre un terme à la faim et à la malnutrition ; b) la manière de promouvoir une alimentation, des modes de vie et un environnement sains, ce qui pourrait contribuer à réduire le nombre de décès évitables attribués à des facteurs environnementaux ; c) la création de nouveaux emplois et la mise en place d'une protection sociale ainsi que de programmes de relance écologique visant à rendre les économies plus vertes ; et d) la protection de la nature, en tirant parti des programmes éducatifs et de la reconnaissance des sites naturels du patrimoine mondial et des réserves de biosphère afin d'accélérer le passage à des modes de vie éthiques respectueux de la nature.

4. La plupart des intervenants ont convenu que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 représentait une occasion de promouvoir les bénéfices conjoints et les synergies, notamment au regard du Programme de lutte contre les changements climatiques. S'appuyant sur les travaux de référence de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et reconnaissant l'importance d'une prise de décision fondée sur des données probantes, les intervenants ont exposé la possibilité de mettre en œuvre des politiques visant à enrayer la perte de biodiversité tout en poursuivant d'autres objectifs, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la capacité d'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, le renforcement de la résilience et l'augmentation de la productivité. Les options politiques permettant de lutter simultanément contre l'appauvrissement de la biodiversité et les changements climatiques citées dans le groupe de discussion comprenaient la réduction des subventions et de l'exploitation forestière néfastes et non durables, la

promotion de la gestion communautaire et de l'utilisation multiple des forêts, et la protection des écosystèmes riches en carbone et en espèces. Selon les réflexions partagées par tous les intervenants, chaque secteur, notamment l'agroalimentaire, la santé, l'emploi, les infrastructures, l'éducation et la culture, pourrait être au cœur des efforts collectifs visant à atténuer les changements climatiques et la perte de biodiversité.

5. Tous les intervenants ont souligné la nécessité d'une collaboration intersectorielle et de partenariats efficaces. Ils ont fait référence à plusieurs initiatives multisectorielles, notamment l'initiative « Un pays - un produit prioritaire » de la FAO, la collaboration de longue date entre l'OMS et la Convention sur la diversité biologique et la récente adhésion du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'Alliance tripartite travaillant sur les approches « Une seule santé », l'initiative « Action climatique pour l'emploi » lancée lors de la vingt-cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dirigée par l'OIT. La plupart des intervenants ont également mentionné l'importance des approches novatrices en matière de gouvernance, le potentiel de transformation que représentaient la technologie et l'innovation, y compris l'innovation numérique. Tous les intervenants ont souligné l'importance des approches inclusives et multipartites qui pourraient impliquer un large éventail d'acteurs tout en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Il a également été fait mention de la contribution d'une multiplicité de valeurs et de systèmes de connaissances et de l'importance de promouvoir un accès équitable au partage des avantages.

6. Tous les intervenants ont conclu que la quinzième réunion de la Conférence des Parties et la Déclaration de Kunming représentaient une occasion de parvenir à des engagements solides et à une volonté politique ambitieuse grâce à la mutualisation des forces ainsi qu'à des approches globales et à des synergies, en vue de concrétiser la vision 2050 consistant à vivre en harmonie avec la nature et à permettre l'avènement d'une civilisation écologique.

B. Deuxième table ronde : Adapter la finance et mettre en œuvre des moyens en faveur d'une civilisation écologique

7. La deuxième table ronde a abordé le sujet suivant : « Adapter la finance et mettre en œuvre des moyens en faveur d'une civilisation écologique. » La première intervention a notamment abordé la question de savoir comment la Banque mondiale intégrerait la biodiversité et soutiendrait la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

8. M. David Malpass, Président de la Banque mondiale, a souligné que la biodiversité était un bien public mondial et qu'elle constituait également une question de développement essentielle. Les pays à faible revenu pourraient perdre environ 10 % de leur produit intérieur brut par an d'ici 2030 si les services écosystémiques, tels que ceux des forêts, des zones de pêche et des pollinisateurs, s'effondraient. La biodiversité et les changements climatiques étaient étroitement liés, les écosystèmes terrestres et marins servant de puits de carbone d'une importance capitale. La Banque mondiale avait financé la conservation de la biodiversité dans le monde entier, notamment plus de 116 millions d'hectares de zones marines et côtières protégées, 10 millions d'hectares de zones terrestres protégées et plus de 300 habitats protégés, zones tampons biologiques et réserves. Bon nombre des investissements de la Banque dans la biodiversité profitaient aux pays les plus pauvres, qui étaient les moins bien équipés pour la protéger. C'est pourquoi les solutions fondées sur la nature étaient une composante essentielle de leur nouveau plan d'action contre les changements climatiques. La reconstitution des ressources de l'IDA-20 était l'occasion pour le Groupe de la Banque mondiale d'apporter une contribution encore plus importante à la biodiversité, en soutenant davantage les solutions fondées sur la nature, la restauration des paysages et la gestion intégrée et durable des écosystèmes côtiers et marins. Il a conclu en soulignant que la pandémie de COVID, la perte de biodiversité et les changements climatiques étaient autant de rappels de l'interdépendance des populations et que le relèvement de la situation après la pandémie était l'occasion de mettre en place des politiques, des institutions et des ressources plus efficaces pour lutter contre la perte de biodiversité.

9. M. Carlos Manuel Rodriguez, Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a souligné que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 était la feuille de route la plus importante en faveur de la nature à ce stade critique. Le FEM, en tant que mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique, s'était engagé à soutenir les pays dans leurs efforts de mise en œuvre du cadre

mondial de la biodiversité. La deuxième réunion de reconstitution du FEM-8 avait proposé une stratégie ambitieuse afin de répondre aux besoins des Parties dans le nouveau cadre, laquelle avait déjà reçu un fort soutien des donateurs. La stratégie de programmation intégrée du FEM-8 mettait fortement l'accent sur la transformation des systèmes économiques afin d'enrayer la perte de biodiversité, l'inclusion et l'engagement des parties prenantes, tout en reconnaissant la nécessité de mobiliser davantage de ressources nationales grâce à des investissements dans l'évaluation et la comptabilisation du capital naturel, dans le paiement pour les services écosystémiques, dans les échanges « dette-nature » et dans d'autres mécanismes innovants au niveau national. Le FEM, en partenariat avec le PNUD et le PNUE, étudiait les moyens de fournir aux pays en développement un soutien financier et technique visant à accélérer la mise en œuvre du cadre. Ce faisant, la vision du FEM-8 était de parvenir à la création d'un environnement sain, productif et résilient soutenant le bien-être des sociétés humaines.

10. M. Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a souligné que le monde était confronté à une "triple crise" : de l'accélération des changements climatiques aux conséquences de la pandémie de COVID-19, en passant par la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Comme l'avait souligné le Rapport sur le développement humain 2020, il était temps pour tous les pays de redéfinir leurs voies vers le progrès. La finance était au centre de cette transformation. Le PNUD aidait les pays et les communautés à faire progresser les investissements « bénéfiques à la nature ». En collaboration avec des partenaires clés, dont le Fonds d'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, le PNUD avait soutenu un portefeuille de 3,2 milliards de dollars dans 138 pays, investi dans la gestion des écosystèmes et la conservation de la biodiversité. L'initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN) aidait 40 pays à développer et à mettre en œuvre des « plans de financement de la biodiversité » qui mobiliseraient des fonds importants en faveur de la biodiversité. Le PNUD était également cofondateur du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature, qui fournissait un cadre permettant aux institutions financières et aux entreprises de rendre compte de leurs impacts et de leurs dépendances envers la nature. Il a conclu en annonçant que le PNUD, le PNUE et le FEM s'engageaient à fournir aux Parties de la Convention sur la diversité biologique de meilleurs niveaux de soutien financier et technique dès que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 serait finalisé.

C. Troisième table ronde : Promouvoir une action synergique en faveur de la biodiversité, du climat, des terres et des océans

11. La troisième table ronde était intitulée « Promouvoir une action synergique en faveur de la biodiversité, du climat, des terres et des océans ». Le thème principal de cette table ronde était de savoir comment une action synergique pourrait contribuer à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

12. M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a souligné la nécessité de favoriser une approche plus synergique entre les trois conventions de Rio ainsi qu'entre les terres et les océans. Il a noté que toutes les populations partageaient la même planète et interagissaient avec les terres et les océans, et que cela créait une dépendance et un impact vis-à-vis de la biodiversité qui était remis en cause par les changements climatiques. Il a ajouté que la terre reliait tous les secteurs sociaux et économiques et que, lorsque la terre était dégradée, elle émettait du carbone. Il a décrit l'interaction entre les défis posés par la dégradation des terres et les océans, par exemple, 75 % de la pollution qui se déverse dans la mer provenait de sources terrestres. Il a indiqué qu'étant donné que la biodiversité était tributaire de la terre, la dégradation des systèmes terrestres étant directement associée à la disparition d'espèces, il était nécessaire de mettre en place un système ERR : où "E" signifie "Éviter la dégradation de nouvelles terres", "R" signifie "Réduire la dégradation des terres" et "R" signifie "Restaurer les terres dégradées". En conclusion, il a noté qu'il était urgent de trouver un équilibre avec la nature, au cours de cette génération, et qu'une approche synergique des terres, du climat et de la biodiversité était le seul moyen de parvenir à une solution.

13. Mme Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a souligné l'importance à accorder à la biodiversité lors de la prochaine

Conférence des Parties sur les changements climatiques, et à la prise en compte des changements climatiques dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elle a souligné que les menaces relatives aux changements climatiques et à la perte de biodiversité étaient interconnectées, les changements climatiques menaçant la perte de biodiversité, et la perte de biodiversité créant de nouveaux défis climatiques en matière d'adaptation et d'atténuation. Mme Espinosa a déclaré qu'une action combinée sur les changements climatiques et la biodiversité était essentielle. Elle a souligné qu'il y avait déjà eu des progrès concernant la prise en compte de la biodiversité dans les processus nationaux de lutte contre le changement climatique, notamment grâce aux objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité et aux objectifs de développement durable liés à la biodiversité ; mentionnant en particulier que sur la base d'une analyse des contributions définies au niveau national en 2016, 60 pour cent avaient identifié la biodiversité comme une priorité en matière d'adaptation, et qu'une analyse similaire en 2020-21 avait révélé que 75 pour cent des pays avaient identifié la biodiversité comme une priorité. Elle a partagé certaines des mesures audacieuses déjà prises par certains pays afin d'inclure les zones protégées et la restauration des forêts dans les contributions définies au niveau national. Elle a noté qu'une collaboration systématique bénéficierait au climat et à la biodiversité et permettrait de guider les actions en faveur d'une planète plus viable, ce qui aurait également des effets bénéfiques plus larges en matière de réduction de la dégradation des terres, d'amélioration de la sécurité alimentaire et de promotion de forêts durables.

14. M. Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'océan, a noté que le monde avait atteint un point où, si la vie sur cette planète devait être assurée, il n'y avait pas d'autre option que d'améliorer la cohérence des processus multilatéraux. Il a précisé que son point de vue ne concernait pas seulement la coordination des processus au niveau national, mais aussi celle des processus au niveau mondial. Il a souligné l'importance de reconnaître que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ne serait pas considéré isolément, mais qu'il faisait partie d'un dispositif mondial plus large comprenant les objectifs de développement durable, la CCNUCC et d'autres engagements. Il a noté qu'il existait plusieurs manières de parvenir à un consensus multilatéral et que cela pouvait être obtenu grâce à un leadership solide et une bonne organisation. Il a expliqué que, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'océanologie, un effort soutenu avait été déployé afin d'apporter des contributions au processus de la CCNUCC concernant les océans et l'économie durable des océans. Il a noté qu'un effort similaire visant à inclure l'océanographie était également essentiel au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a déclaré que l'océan était le grand réservoir de biodiversité de la planète, contenant 80 pour cent de la biodiversité, et qu'un cadre mondial solide de la biodiversité pour l'après-2020 était vital pour garantir une action cohérente vis-à-vis des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la santé des océans. Pour cela, il a déclaré que le meilleur en matière de multilatéralisme était nécessaire.

15. M. Bruno Oberle, Directeur général de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a décrit la situation mondiale actuelle, dans laquelle la biodiversité continuait de décliner à un rythme sans précédent. Il a souligné la nécessité de mettre un terme à la dégradation de la nature, d'inverser la tendance d'ici à 2030, et de parvenir à son rétablissement et à sa restauration d'ici à 2050. Il a fait remarquer que les solutions fondées sur la nature pourraient fournir jusqu'à 37 % des mesures d'atténuation du changement climatique nécessaires d'ici 2030. M. Oberle a déclaré qu'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devait être inclusif et intégrer les mandats des autres conventions de Rio sur la biodiversité afin de promouvoir les synergies entre les conventions. Il a souligné que la protection des zones clés en matière de biodiversité et des océans, y compris celle des zones situées au-delà des juridictions nationales, faisait partie de la solution. Il a déclaré que l'UICN était prête à apporter son aide, notamment en proposant une norme mondiale relative aux solutions fondées sur la nature au titre de l'engagement pris en faveur du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En outre, il a noté le besoin important de financement et d'investissement en faveur de la nature afin de garantir la mise en œuvre des objectifs de biodiversité.

16. Mme Rebecca Lent, Secrétaire exécutive de la Commission baleinière internationale, s'est exprimée au nom du Groupe de liaison sur les conventions relatives à la biodiversité, qui comprend les huit conventions relatives à la biodiversité, à savoir la Convention sur la diversité biologique, la Convention du patrimoine mondial, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages

menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention de Ramsar relative aux zones humides, la Convention internationale pour la protection des végétaux, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission baleinière internationale. Elle a noté que le mandat de toutes ces conventions était lié à la biodiversité, incluant ses liens avec la nutrition, les revenus et le bien-être des populations. Elle a souligné l'importance de veiller à ce que les mandats de tous les membres soient intégrés dans les objectifs, les cibles et les indicateurs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, afin de promouvoir des progrès synergiques. Mme Lent a noté que la réduction des facteurs et des pressions constituait un élément essentiel de la progression des conventions sur la biodiversité. Elle a conclu en soulignant que la coordination entre les conventions relatives à la biodiversité était essentielle non seulement au niveau international, mais aussi au niveau national, afin de promouvoir une action nationale cohérente.

II. RESUME DES DEBATS DES TABLES RONDES

A. Engager la biodiversité sur la voie de la régénération

17. La table ronde a été suivie par environ 600 participants. La réunion a été ouverte par le Coprésident H.E. M. Zhao Yingmin, vice-ministre de l'écologie et de l'environnement de la Chine. M. Zhao a invité les participants à la table ronde à répondre aux questions suivantes :

a) Quels changements ou transitions compatibles avec la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité sont déjà mis en œuvre dans votre pays et comment les renforcer ?

b) Quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il pour garantir le rétablissement de la biodiversité dans votre pays d'ici à 2030 ?

c) Quelles mesures concrètes votre gouvernement va-t-il mettre en place pour réduire les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité ?

d) Quel soutien votre gouvernement apportera-t-il aux efforts de la communauté mondiale visant à assurer le rétablissement de la biodiversité d'ici à 2030 et à concrétiser la Vision 2050 pour la biodiversité ?

e) Quel est le rôle des acteurs non étatiques dans votre pays quant à la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité et que fera votre gouvernement pour favoriser et soutenir l'engagement de tous les secteurs de la société en faveur du rétablissement de la biodiversité d'ici à 2030 ?

18. Dans ses remarques introductives, la Coprésidente de la session, H.E. Yasmine Fouad, Ministre de l'environnement de l'Égypte, a souligné qu'il était nécessaire que la communauté mondiale réaffirme son engagement au regard de la Vision 2050 pour la biodiversité et qu'elle s'appuie sur les engagements et les actions de toutes les parties prenantes, y compris les acteurs non étatiques, comme le soulignait l'Agenda de l'action pour la nature et les populations. Elle a souligné que le rétablissement de la situation suite à la crise du COVID-19 avait fourni une occasion majeure de réaliser la Vision 2050 et que, bien qu'il était difficile de trouver des solutions permettant de faire face à toutes les menaces pesant sur la biodiversité, les récompenses étaient importantes.

19. Après le discours d'ouverture de Mme Fouad, les participants ont assisté à deux présentations introductives :

a) Mme Sandra Diaz, Professeure à l'Université de Cordoba et Coprésidente de l'évaluation mondiale de l'IPBES, a résumé les conclusions de l'IPBES, notant que le tissu de la vie sur Terre se détériorait rapidement, en grande partie à cause du modèle prédominant d'appropriation de la nature, mais qu'il n'était pas irréparable si nous changions de cap de toute urgence. Elle a expliqué qu'il était possible de rétablir le bon fonctionnement de la nature et que, pour ce faire, nous devons i) prendre en compte, de manière coordonnée, les différentes facettes de la biodiversité (espèces, écosystèmes, diversité génétique) et les services rendus par la nature aux populations, ii) nous attaquer aux facteurs directs et indirects de l'appauvrissement de la biodiversité et iii) veiller à ce que des niveaux d'ambition élevés s'accompagnent d'objectifs d'actions concrètes tout aussi ambitieux et de ressources adéquates..

b) M. Wei Fuwen, de l'Institut de zoologie de l'Académie chinoise des sciences, a mis en avant le concept de "civilisation écologique", qui s'inspire des sagesse traditionnelles de la Chine ancienne, à savoir "l'unité de l'homme et de la nature" et "la voie de la nature", et utilise une approche holistique pour examiner la relation entre l'homme et la nature. Il a souligné qu'une des priorités de la Chine était de promouvoir la coopération mondiale en vue de promouvoir conjointement l'innovation et la coordination et d'élaborer des solutions fondées sur la science et la nature pour protéger et rétablir l'écosystème de manière holistique et coordonnée.

20. Après les deux exposés d'ouverture, les coprésidents ont invité les ministres, chefs de délégation et autres représentants de haut niveau à faire des interventions. Des ministres et des représentants de haut niveau de 33 gouvernements et de l'Union européenne ont fait des déclarations. Trois autres pays ont présenté leur déclaration¹.

21. Dans l'ensemble, le thème de l'urgence était omniprésent dans les discussions, de nombreux participants ayant souligné qu'il fallait à tout prix éviter de répéter les erreurs qui avaient conduit à l'échec de la réalisation des objectifs d'Aichi. Beaucoup ont insisté sur le fait que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devait marquer un tournant important pour la communauté mondiale et qu'il ne suffisait pas de mettre un terme à la perte de biodiversité ; il nous fallait inverser la tendance et obtenir un résultat positif pour la nature grâce à la mise en œuvre du cadre.

22. L'un des principaux thèmes abordés était la création de ponts et d'interconnexions, notamment entre des questions telles que les changements climatiques et l'éradication de la pauvreté, entre différents secteurs et entre tous les éléments de la société. Diverses coalitions intergouvernementales, traitant de questions liées aux zones protégées, aux déchets, au plastique, aux forêts et aux pollinisateurs, ont également été évoquées. De nombreux participants ont souligné la nécessité d'élargir l'engagement actif d'un plus grand nombre de parties prenantes et de veiller à ce que les politiques et les actions menées en dehors du domaine traditionnel de la biodiversité intègrent avec succès les considérations relatives à la biodiversité. À cet égard, beaucoup ont insisté sur la nécessité de faire évoluer les pratiques en matière d'agriculture, de pêche et de gestion des forêts vers des modèles plus durables.

23. De nombreuses interventions ont mis en évidence la nécessité de mieux utiliser les solutions présentant des avantages mutuels pour différents objectifs souhaités, en s'appuyant sur des approches réussies qui protègent la nature tout en soutenant des économies saines et la réduction de la pauvreté. Certains exemples de plans de croissance économique respectueux de la biodiversité ont été mis en avant, notamment par le biais d'emplois basés sur la nature.

24. De nombreux participants ont reconnu le lien inextricable entre la biodiversité, le climat, l'économie, la santé et le développement durable, et ont noté qu'il était indispensable de s'attaquer ensemble aux crises de la biodiversité et du climat. Dans ce contexte, les participants ont mis en évidence les moyens par lesquels les actions de leur pays en matière de changement climatique sont fondées sur le renforcement de la capacité des écosystèmes à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets. Certains participants ont également souligné l'énorme potentiel des solutions fondées sur la nature, assorties de garanties sociales et environnementales adéquates.

25. Les participants ont discuté de la nécessité d'améliorer et d'approfondir la compréhension sociétale de la biodiversité et des services qu'elle fournit, notamment par une communication et une éducation efficaces pour sensibiliser le grand public aux questions de biodiversité. De nombreux participants ont souligné l'importance de l'évaluation du capital naturel, et plusieurs d'entre eux ont présenté les efforts déployés dans leur pays pour évaluer les services écosystémiques et intégrer ces valeurs dans les modèles de développement.

26. L'importance de la conservation par zone, notamment par le biais des zones protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, a également été un sujet de discussion majeur. De nombreux participants ont exprimé le soutien de leur gouvernement à l'inclusion d'une cible de 30 % de couverture

¹ [à compléter].

des zones protégées d'ici à 2030 dans le cadre mondial. De nombreux participants ont également souligné la nécessité non seulement d'étendre la couverture des zones protégées, mais aussi d'améliorer la qualité de la conservation par zone. Plusieurs représentants de gouvernements ont souligné leurs propres plans et efforts pour étendre et améliorer leurs zones protégées et pour les intégrer dans une planification spatiale plus large.

27. Les participants ont également proposé des exemples spécifiques de mesures en cours pour lutter contre les déchets et la pollution plastique, notamment grâce à l'économie circulaire. Ils ont également souligné l'importance de considérer les espèces comme une composante des écosystèmes et la nécessité d'accorder une attention particulière aux espèces en danger dans le cadre pour l'après-2020.

28. De nombreux participants ont souligné les impacts et les implications de la pandémie de COVID-19, et ont noté comment cette crise avait mis en lumière la nécessité de mieux intégrer une approche Une seule santé dans la planification. Les participants ont également noté que la pandémie COVID-19 nous obligeait à repenser notre relation avec la nature. Certains ont noté que les plans de relance COVID-19, en particulier, représentaient une occasion historique de mieux reconstruire, en plaçant la nature au centre des investissements et des efforts pour redynamiser les économies.

29. Beaucoup ont également souligné que le cadre mondial donnait une occasion majeure de renforcer les partenariats avec les peuples autochtones et de soutenir davantage le rôle des communautés locales, des femmes, des filles et des jeunes. En particulier, de nombreuses délégations ont souligné la nécessité de renforcer le rôle important des peuples autochtones en tant que gardiens de la biodiversité. Beaucoup ont également noté l'importance des connaissances traditionnelles pour restaurer la nature et soutenir les approches fondées sur les droits et la gestion territoriale de la biodiversité et des écosystèmes.

30. Enfin, de nombreux participants ont insisté sur le fait que le cadre pour l'après-2020 ne devait pas rester que des mots sur une page, mais qu'il devait s'appuyer sur une mise en œuvre et un suivi efficaces. Divers participants ont insisté sur la nécessité de disposer d'indicateurs solides et mesurables permettant de voir clairement si nous sommes bien partis pour remettre la nature sur la voie du rétablissement. Nombreux sont ceux qui ont appelé à une augmentation des financements pour combler le déficit de financement de la biodiversité et un certain nombre de participants ont mis en avant des investissements nouveaux et élargis dans la nature, et certains ont également souligné la nécessité d'un nouveau fonds mondial pour la biodiversité afin de garantir la réalisation de la Vision 2050.

B. Comblent le déficit de financement et assurer les moyens de mise en œuvre

31. Environ 380 participants ont assisté à la table ronde. La réunion a été ouverte par le coprésident, M. Guo Lanfeng, secrétaire général adjoint de la Commission nationale chinoise du développement et de la réforme. M. Guo a invité les participants à la table ronde à répondre aux questions suivantes :

a) Comment vos gouvernements peuvent-ils éliminer les incitations et les subventions néfastes ou les réorienter vers la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et quelles difficultés rencontrent-ils à cet égard ?

b) Quelles possibilités vos gouvernements ont-ils de mobiliser des ressources financières supplémentaires de toutes provenances, tant au niveau national qu'international, et quelles difficultés rencontrent-ils en la matière ?

c) Comment votre gouvernement promeut-il la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans le cadre d'une reprise durable après la COVID-19 ?

d) Comment votre Gouvernement peut-il créer des conditions favorables au secteur des affaires et de la finance afin de réduire/gérer les risques liés à la biodiversité et d'augmenter le financement de projets respectueux de la nature ?

e) Que comprendrait le plan national de financement de la biodiversité de votre Gouvernement ?

32. Dans son discours, la coprésidente de la session, S.E. Mme Barbara Pompili, Ministre française de la Transition écologique, a souligné l'importance d'accroître l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques et la nécessité de lutter davantage contre les incitations et les subventions qui nuisent à la biodiversité. Elle a souligné la nécessité de donner la priorité aux investissements respectueux de la biodiversité et de mieux identifier et traiter les risques et les incidences, en collaboration avec les institutions financières et non financières, et a insisté sur la nécessité d'exploiter les synergies de financement entre les conventions de Rio dans le cadre du financement international pour la préservation de la biodiversité. En conclusion, elle a pris note avec satisfaction de plusieurs initiatives des secteurs public et privé visant à accroître le financement international en faveur de la biodiversité.

33. Les participants ont ensuite entendu deux présentations introductives :

a) M. Partha Dasgupta (Université de Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a rappelé aux participants que la nature était le bien le plus précieux de l'humanité et qu'il était urgent d'investir davantage dans celle-ci, mais aussi de restructurer les modes de consommation et de production, de réformer notre système de mesure de la réussite économique et de transformer notre système financier en orientant les flux financiers vers des résultats positifs en matière de biodiversité ;

b) M. Ma Jun, membre du Comité de la politique monétaire de la Banque populaire de Chine et coprésident du groupe de travail sur la recherche du Réseau pour un système financier respectueux de l'environnement, a présenté les travaux récents entrepris en Chine pour rendre la finance plus écologique et, se référant à un rapport récent du Réseau pour un secteur financier respectueux de l'environnement (NGFS), a souligné le lien important entre la biodiversité et l'économie mondiale ainsi que la stabilité financière, et le rôle important que le secteur financier et les régulateurs avaient à jouer.

34. Les représentants ministériels et les représentants de haut niveau des gouvernements [à compléter] sont intervenus en direct et en différé sur Internet.²

35. Au cours des débats qui ont suivi, les ministres se sont accordés à dire qu'il était urgent d'agir, tant au niveau international qu'au niveau national, pour combler le déficit de financements en faveur de la biodiversité.

36. De nombreux intervenants ont souligné le rôle central des financements internationaux en faveur de la biodiversité destinés aux pays en développement et aux pays en transition économique, et ont insisté sur la nécessité de les accroître significativement. Plusieurs intervenants ont également souligné qu'il était important de renforcer la coopération scientifique, technique et technologique et de consolider les compétences, tout en assurant la mise en œuvre du troisième objectif de la Convention. Des propositions visant à y parvenir ont été présentées à la table ronde, telles que :

a) La nécessité d'alimenter solidement le Fonds pour l'environnement mondial à l'occasion de sa huitième reconstitution (FEM-8) ;

b) La création d'un fonds mondial dédié à la préservation de la biodiversité, prévoyant un mécanisme multilatéral de partage des avantages, géré par le Fonds pour l'environnement mondial ;

c) La nécessité de renforcer le rôle du Fonds vert pour le climat afin d'accélérer les actions en faveur de la biodiversité et la mise en œuvre effective du cadre mondial pour la biodiversité après 2020.

37. Un certain nombre d'intervenants ont présenté des initiatives déjà engagées afin d'augmenter significativement le financement international de la biodiversité :

a) La création par l'Allemagne du Fonds des paysages en héritage ;

b) L'engagement de l'Agence française de développement à consacrer 30 % de ses financements climat aux avantages associés à la biodiversité ;

² [à compléter].

c) L'engagement du Royaume-Uni à consacrer au moins 3 milliards de livres sterling des financements destinés au climat à la nature et aux solutions fondées sur la nature ;

d) La deuxième phase du Fonds japonais pour la biodiversité et l'extension de l'initiative Satoyama aux pays en développement ;

e) Le Fonds pour la biodiversité de Kunming, annoncé par le président Xi Jinping lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement.

38. De nombreux participants ont présenté des initiatives nationales récentes visant à accroître les investissements en faveur de la biodiversité, telles que a) l'augmentation du fonds dédié aux zones protégées, par exemple au Belize, en Géorgie ou au Pakistan ; b) l'utilisation du modèle pollueur-payeur comme mécanisme de financement de la protection de la nature en Croatie ; c) les progrès en matière de comptabilité des écosystèmes au Pakistan ; ou le lancement de la première obligation bleue souveraine au monde aux Seychelles.

39. Cependant, de nombreux intervenants ont également signalé que la pandémie avait compliqué les levées de fonds nationaux en faveur de la biodiversité. Alors que le monde tente de reconstruire en mieux et de progresser, il est impératif de placer la biodiversité au premier plan de la reprise économique et du développement.

40. Dans ce contexte, de nombreux pays ont insisté sur la nécessité de réduire les activités économiques nuisibles à la nature. Les politiques d'incitation et les subventions en faveur de ces activités nuisibles étaient nettement supérieures aux investissements mondiaux en faveur de la biodiversité. De nombreux pays ont déclaré que cela devait changer et que davantage de mesures pouvaient et devaient être prises pour éliminer ou réformer ces subventions néfastes.

41. Des intervenants ont également souligné la nécessité d'aligner les flux financiers sur les résultats positifs en matière de biodiversité, en s'appuyant sur des initiatives internationales telles que le Collaboratif de Paris sur la budgétisation verte. Une plus forte implication des institutions financières publiques et privées était essentielle au développement des investissements verts grâce à l'application d'outils et de produits financiers innovants et à une meilleure gestion des risques, des dépendances et des impacts des investissements sur la biodiversité. Les participants à la table ronde ont pris connaissance des progrès récents réalisés dans ce domaine, tels que ceux réalisés par l'Afrique du Sud. Plusieurs intervenants ont fait remarquer que le groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées à la nature (TNFD) sera déterminant dans l'avancement de ce programme essentiel.

42. Plusieurs intervenants ont également souligné la nécessité d'assurer des synergies avec le financement du climat afin d'atteindre conjointement les objectifs en matière de climat et de biodiversité, par exemple en utilisant les marchés du carbone en faveur de la réalisation des objectifs de biodiversité.

43. Lors de la clôture de la session, le Coprésident M. Guo a présenté un bref résumé de la session, a remercié les intervenants de la part des coprésidents pour la richesse des échanges et pour leurs contributions et leur engagement en faveur de ce sujet essentiel.

C. Préservation de la biodiversité et développement durable

44. La table ronde a réuni environ 336 participants. Elle a été ouverte par les coprésidents, M. Zhang Zhanhai, Vice-ministre des ressources naturelles de Chine et M. Akif Özkaldi, Vice-ministre de l'agriculture et des forêts de Turquie. M. Zhanhai a invité les participants à la table ronde à aborder les questions suivantes :

a) Comment votre gouvernement peut-il faire en sorte que la biodiversité soit intégrée dans les plans de développement nationaux afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ?

b) Quels sont les mécanismes, les outils ou les incitations nécessaires pour intégrer efficacement la biodiversité dans les secteurs économiques, et quels secteurs allez-vous désormais privilégier pour cette intégration ?

c) Comment les plans d'adaptation nationaux et les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC peuvent-ils contribuer au cadre de l'après-2020 et comment les actions menées dans le cadre du cadre général peuvent-elles contribuer au programme climatique ?

d) Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour veiller à ce que les denrées alimentaires soient produites d'une manière respectueuse de la nature, du climat et des personnes et pour appuyer les résultats du Sommet sur les systèmes alimentaires ?

e) Comment le gouvernement va-t-il s'assurer de l'adoption rapide du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin de garantir la réussite de sa mise en œuvre ?

45. Dans son discours d'ouverture, M. Özkaldi a souligné que 15 des 17 objectifs de développement durable étaient liés aux questions de biodiversité et a donné un aperçu des mesures prises par son pays pour préserver la biodiversité. Il a expliqué que la biodiversité devait être pleinement intégrée et prise en compte et que des mesures devaient être prises pour mettre en œuvre et contrôler ces plans. Il a souligné l'importance pour les pays de collaborer à l'échelle mondiale en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de combler les lacunes législatives et de prendre des mesures urgentes pour faire face aux changements climatiques, conformément au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a conclu en déclarant que le gouvernement turc était honoré d'accueillir la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention.

46. Après les remarques d'ouverture de M. Özkaldi, les participants ont entendu deux présentations introductives du professeur Luthando Dziba, Chef des services de conservation des parcs nationaux d'Afrique du Sud et coprésident du groupe d'experts multidisciplinaire de l'IPBES, et de M. Gao Jixi, Directeur général du Centre de télédétection par satellite du Ministère chinois de l'écologie et de l'environnement.

47. M. Dziba a souligné que tous les principaux rapports scientifiques indiquaient que la biodiversité était en déclin. Ainsi, depuis 1900, l'abondance moyenne des espèces indigènes a diminué de plus de 20 % dans la plupart des grands biomes terrestres. Les facteurs directs de cette perte sont, entre autres, le changement d'affectation des terres et des mers, l'exploitation directe, les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques et la pollution. Des facteurs indirects sont également à l'origine de ces pertes, qui peuvent être utilisés pour provoquer un changement radical. Il a noté que les objectifs 14 et 15 des objectifs de développement durable (ODD) étaient axés sur la biosphère et, à ce titre, sous-tendaient le fonctionnement des sociétés et des économies. Il a souligné que les objectifs de développement durable étaient intégrés et indivisibles et a illustré le fait que l'objectif 1, qui est de mettre fin à la pauvreté, reposait sur la biodiversité, notamment parce qu'elle fournissait des moyens d'existence et des ressources alimentaires. Il a présenté les mesures à prendre pour aller de l'avant, notamment pour accroître la productivité agricole, atténuer les changements climatiques, étendre les zones protégées, réduire l'expansion des infrastructures et réduire la consommation et les déchets.

48. M. Gao Jixi, directeur général du centre de télédétection par satellite du Ministère chinois de l'écologie et de l'environnement, a expliqué que la biodiversité avait permis aux hommes de passer d'une société primitive à une société civilisée et que l'avenir de la civilisation et du développement humains dépendait de la biodiversité. Il a souligné le lien étroit entre la Chine et la biodiversité, ainsi que l'appréciation et le respect qu'elle lui portait depuis toujours. Les fondements de l'agriculture reposaient sur la biodiversité, et l'histoire montrait que l'homme et son environnement naturel étaient interconnectés. L'avenir du développement reposant sur les écosystèmes et la biodiversité, il était donc nécessaire de concilier protection de la nature et développement économique. Il a décrit comment la Chine avait renforcé et innové en matière de protection de la biodiversité pour servir de modèle au monde entier, grâce à la vision du Président Xi.

49. Les représentants ministériels et de haut niveau de 26 gouvernements ont fait des interventions retransmises en direct sur Internet et enregistrées³.

50. Les représentants des pays ont souligné que les défis tels que les changements climatiques, la dégradation des sols et l'insécurité alimentaire étaient intensifiés par la perte de biodiversité. Ils ont souligné que la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité pouvaient contribuer à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, à restaurer les terres et les écosystèmes, à assurer la sécurité alimentaire et hydrique, et à jeter les bases de la réalisation de tous les objectifs de développement durable. À cet égard, il a été noté que la coordination avec d'autres accords environnementaux multilatéraux, tels que la CCNUCC et la CNULCD, serait essentielle pour relever ces défis. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ne devrait pas seulement être aligné sur le Programme 2030, mais devrait y contribuer et être un outil complémentaire favorisant sa réalisation. En outre, les approches écosystémiques ou les solutions fondées sur la nature ont été mises en évidence comme offrant des possibilités d'amplifier les synergies et de traiter la nature interconnectée des questions de biodiversité et de changements climatiques. Ces approches constituent également des alternatives efficaces pour protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes endommagés.

51. Les pays ont profité de cette table ronde pour partager leurs réalisations en matière d'élaboration de politiques et de mise en œuvre d'actions pour la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité. Ils ont illustré des réussites inspirantes en matière de conservation des espèces, de mise en place de conditions favorables, d'intégration de la nature dans les environnements urbains, d'augmentation ou de renforcement de la gouvernance des zones protégées et de collaboration avec les communautés locales. De nombreux pays ont exprimé leur point de vue sur les méthodes pratiques et les considérations relatives à la mise en œuvre d'approches écosystémiques ou de solutions fondées sur la nature. Ils ont noté l'importance de la restauration des écosystèmes et de l'implication des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales dans le développement et la mise en œuvre de ces approches. Certains représentants ont souligné la nécessité de prendre en compte la vision du monde des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que leur richesse culturelle, et de reconnaître davantage leur rôle dans la conservation de la biodiversité. Les pays ont fourni des exemples d'utilisation de solutions fondées sur la nature non seulement comme un outil efficace pour faire face aux impacts liés au climat, mais aussi comme une occasion de catalyser la reprise économique et de maintenir les moyens d'existence, y compris lorsqu'ils sont confrontés à une pandémie mortelle comme le COVID-19.

52. En outre, plusieurs pays ont souligné que la conservation de la biodiversité et le développement économique doivent aller de pair en utilisant un modèle basé sur les écosystèmes naturels, certains pays soulignant l'importance d'assurer une reprise verte après la COVID-19 et des solutions à long terme qui offrent des avantages multiples. La réalisation des dimensions socio-économiques et environnementales du Programme 2030 pour le développement durable a été mise en avant, tandis que la nécessité de trouver un équilibre entre la conservation de la biodiversité et le développement durable a également été soulignée.

53. De nombreuses interventions ont soutenu l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux. Plusieurs représentants ont souligné l'importance d'inclure l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de la biosécurité, en veillant à ce que les trois objectifs de la convention soient pris en compte de manière équilibrée, et à ce qu'un financement, un transfert de technologie et un renforcement des capacités adéquats et fiables soient fournis.

54. Plusieurs pays ont fait référence aux objectifs et cibles du premier projet de cadre mondial pour la biodiversité, en mettant l'accent sur la lutte contre les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité par la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité. Ils ont exprimé leur soutien général à la cible consistant à protéger et à conserver au moins 30 % des terres et des mers de notre planète

³ Bolivie (État plurinational de) ; Népal ; Fédération de Russie ; Suède ; Serbie ; Belgique ; Islande ; Algérie ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Singapour ; Argentine ; Pérou ; Équateur ; Venezuela (République bolivarienne du) ; Cuba ; Jamaïque ; République dominicaine ; République de Corée ; Malaisie ; Mexique ; Italie ; Uruguay ; Soudan ; Mongolie ; Fidji ; Biélorussie.

d'ici à 2030. Les pays se sont également engagés à mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité afin de refléter le nouveau cadre mondial pour la biodiversité et d'y répondre.

55. L'accent a été mis sur l'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs des sociétés et des économies et sur son importance dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et pour la réalisation du Programme 2030 de développement durable. Ce cadre devrait faciliter le développement durable intersectoriel afin d'encourager la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité. Il devrait également adopter une approche globale en abordant les facteurs de perte de biodiversité et les solutions à d'autres problèmes environnementaux, tels que les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols et la sécurité alimentaire.

56. Plusieurs pays ont exprimé leur soutien et se sont félicités de l'adoption de la déclaration de Kunming "Civilisation écologique : Construire un avenir partagé pour toutes les formes de vie sur Terre", soulignant son importance pour garantir l'engagement politique d'adopter et de mettre en œuvre un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 efficace et ambitieux.

57. Enfin, certains représentants ont annoncé des engagements financiers pour soutenir des solutions basées sur la nature et pour augmenter et améliorer les zones protégées.

D. Connaissance, innovation et partage des avantages

58. La table ronde a été suivie par environ 178 participants. La réunion a été ouverte par le coprésident, M. Zhang Yaping, vice-président de l'Académie chinoise des sciences, assisté de M. Chen Xiin. Les participants à la table ronde ont été invités à répondre aux questions suivantes:

a) Quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il pour reconnaître les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales et pour les intégrer dans le processus décisionnel ?

b) Comment votre gouvernement peut-il garantir une utilisation sûre de la technologie, en maximisant son potentiel tout en minimisant les risques associés, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité ?

c) Quelles mesures votre gouvernement prendra-t-il pour assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et des nouvelles technologies ?

59. M. Zhang a indiqué que les progrès en matière de connaissances et d'innovation permettaient de soutenir l'utilisation et la conservation de la biodiversité. Il a réaffirmé l'importance des processus participatifs, de l'accès aux connaissances publiques, de la communication et de l'échange de données et d'informations, tout en tenant compte des besoins des pays en développement.

60. Dans ses remarques introductives, le coprésident de la session, S.E. M. Carlos Correa Escaf, a souhaité la bienvenue aux participants et a noté que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 offrait une occasion unique de créer et de transférer des technologies, ainsi que d'améliorer l'accès aux ressources génétiques et d'accroître le partage juste et équitable des avantages. Il a également mentionné que la science, l'innovation et la technologie étaient fondamentales pour le développement de la bioéconomie.

61. Après le discours d'ouverture de M. Correa Escaf, les participants ont entendu deux exposés introductifs d'experts :

a) La première présentation a été faite par le professeur Rachel Wynberg de l'Université de Cape Town (Afrique du Sud). Elle a souligné le contexte des changements technologiques spectaculaires et l'évolution des pratiques en matière de collaboration scientifique internationale depuis l'adoption de la Convention en 1992. Sa présentation a mis en évidence trois points essentiels, à savoir l'importance de tous les systèmes de connaissances, l'importance de l'analyse de l'horizon et du suivi et de l'évaluation des technologies nouvelles et émergentes, et la nécessité d'assurer un partage juste et équitable des avantages de la biotechnologie, de la biologie synthétique et des applications associées, notamment en relevant le défi

de l'information sur les séquences numériques (DSI), pour un avenir plus durable, équitable et riche en biodiversité pour tous. Le professeur Wynberg a souligné que des questions fondamentales subsistent quant à savoir à qui appartiennent et à qui profitent les DSI et les nouvelles technologies, et que les disparités en matière de capacité de recherche, de technologie, de finances et de droits de propriété intellectuelle ont été des contraintes majeures empêchant la pleine inclusion du Sud dans les développements technologiques ;

b) Le deuxième exposé a été présenté par le professeur Ma Keping, de l'Institut de botanique de l'Académie chinoise des sciences, qui a souligné l'importance des connaissances, de l'innovation et du partage des avantages dans le contexte de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, qui adoptera le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a noté l'importance cruciale d'accroître le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la coopération technique et scientifique à cet égard.

62. Après les deux exposés introductifs, la parole a été donnée aux interventions des ministres ou des représentants de haut niveau de 16 gouvernements.⁴

63. Plusieurs participants ont noté que les crises actuelles telles que la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et la perte de biodiversité appelaient à reconsidérer la relation avec la nature. En particulier, il a été mentionné que les récentes actions publiques en réponse à la pandémie de COVID-19 offraient des leçons clés sur l'importance de développer une économie verte.

64. Dans ce contexte, les participants ont souligné l'importance du partage des connaissances et de l'intégration de tous les systèmes de connaissances comme étant essentiels pour améliorer les résultats en matière de biodiversité, avec la possibilité de renforcer les partenariats entre les détenteurs de connaissances traditionnelles et les scientifiques de l'environnement afin de mettre en lumière des approches innovantes de la gestion de la biodiversité et des changements climatiques. Il a également été noté que les défis mondiaux tels que les changements climatiques renforçaient le besoin de solutions basées sur la connaissance. En tant que gardiens de la biodiversité, les peuples autochtones et les communautés locales ont été mis en évidence comme des partenaires clés dans notre cheminement vers une vie en harmonie avec la nature, et plusieurs exemples de partenariats réussis et d'initiatives de cogestion de la biodiversité ont été partagés.

65. De nombreux orateurs ont fait état des changements et des avancées technologiques rapides de ces dernières décennies, ainsi que des contributions importantes de la science et de la technologie pour relever certains des grands défis mentionnés ci-dessus. Plusieurs intervenants ont donné des exemples récents d'applications technologiques dans des actions immédiates de conservation de la biodiversité. Toutefois, ils ont également reconnu que tout le monde ne pouvait pas bénéficier équitablement de l'accès, du déploiement et de l'utilisation de ces technologies et ont donc souligné l'importance de la collaboration scientifique et du transfert de technologies, en particulier en faveur des pays en développement, dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

66. En ce qui concerne les technologies nouvelles et émergentes, de nombreux intervenants ont reconnu l'importance du principe de précaution et la nécessité d'éviter ou de minimiser les risques potentiels liés à leur déploiement et à leur utilisation. Plusieurs intervenants ont mentionné la pertinence d'une analyse régulière de l'horizon, ainsi que du suivi et de l'évaluation des développements technologiques, en consultation avec les groupes potentiellement affectés. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a été considéré comme un instrument clé dont la mise en œuvre renforcée contribuerait au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

67. Plusieurs intervenants ont noté l'importance de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'économie, en mettant l'accent sur les approches de l'ensemble de la société et de l'ensemble du gouvernement. Ils ont également souligné l'importance de mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles en synergie avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Ils ont noté les liens essentiels à établir entre la perte de biodiversité et les crises liées aux changements climatiques, qui touchent particulièrement les petits États insulaires en développement. Il a en outre été noté que les institutions régionales et sous-

⁴ [à compléter].

régionales et leur participation pourraient jouer un rôle clé dans la coordination et la progression de la mise en œuvre de ces instruments.

68. La mise en œuvre de cadres nationaux pour l'accès et le partage des avantages, prévoyant en particulier la valorisation des ressources génétiques endogènes, reste une priorité pour de nombreux pays. Les intervenants ont noté que les principes du protocole de Nagoya, fondés sur la justice, l'équité et la sécurité juridique, ainsi que la reconnaissance du rôle clé des peuples autochtones et des communautés locales et leur participation aux processus d'accès et de partage des avantages, notamment par l'élaboration de protocoles communautaires, sont utiles et pertinents dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Toutefois, plusieurs intervenants ont reconnu le défi permanent que représente le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, compte tenu de l'utilisation croissante des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques dans la recherche scientifique et l'innovation. Néanmoins, il a été reconnu que des avantages inestimables pour la biodiversité et la conservation découlaient de l'accès à ces informations.

69. Les participants ont également pris des engagements importants en faveur d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ambitieux et transformateur, notamment pour renforcer leurs capacités scientifiques, utiliser la science pour éclairer les politiques, renforcer la mise en œuvre de la convention et de ses protocoles, et collaborer avec les partenaires internationaux afin de réaliser de véritables changements transformateurs, entre autres actions.

70. Enfin, de nombreux intervenants ont souligné que le succès du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 reposait sur des moyens de mise en œuvre adéquats à tous les niveaux, notamment le renforcement des capacités, le développement des compétences et le partage des connaissances et des expériences aux fins de l'utilisation des nouvelles technologies.
